REGLEMENT – CABILAT’TRAIL 2023

Article 1 : Le Cabilat’Trail 2023

 La section course à pied et marche de la J.A. Bordères sur l’Echez organise une épreuve pédestre « LE CABILAT’TRAIL » qui aura lieu le dimanche 26 Février 2023, course ouverte à tous participants munis d’une licence ou d’un certificat médical de moins de 1 an à la date de la course, indiquant l’absence de contre-indication à la pratique en compétition.

Article 2 : Epreuves

Trois épreuves sont proposées :

Trail 23 km (9h) 550 m D+

Trail 10 km (10h) plat

 Marche chronométrée 10 km (9h45) plat.

Le départ et l’arrivée se feront depuis la salle polyvalente Roger Paul à Bordères sur l’Echez. Le parcours est dans les bois, tracé essentiellement sur sentiers et chemins. Les participants doivent suivre impérativement le circuit balisé. Le non-respect de cette prescription entrainera l’exclusion.

Article 3 : Inscriptions

 Elles auront lieu :

- A la salle polyvalente Roger Paul a Borderes , le samedi 25 fevrier, de 14 heures à 19 heures.

- à la salle polyvalente Roger Paul à Bordères sur l’Echez, le jour de la course.

- par retour du bulletin d'inscription

- Ou sur <https://pyreneeschrono.fr/>

En cas d'annulation de l'épreuve, l'inscription vous sera remboursée.

Tarifs :

15 € pour le 23 Km,

10 € pour le 10 Km,

10 € pour la marche.

Pour chaque inscription, la JAB reversera 1€ à l'association caritative Baskets aux pieds.

**Majoration de 2€ pour les inscriptions le jour de la course.**

Le tarif comprend : l’inscription à la course, le cadeau de participation, le ravitaillement à l’arrivée.

Pour les deux distances de trail : les juniors (18-20 ans) peuvent participer au 23 km; les cadets (16-17 ans) peuvent participer au 10 km maximum.

Aucune inscription ne sera validée sans présentation d’une licence ou d’un certificat médical à jour.

Il ne sera accepté aucune inscription sur décharge si il manque le certificat médical.

Article 4 : Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une assurance, police n° **299203/w** souscrite auprès SMACL Assurance. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 5 : Récompenses :

Chaque course fera l’objet de récompenses.

Ainsi, seront récompensés :

\*Les trois premiers (H et F) au scratch sur le 23 km, 10km et la marche.

\*Le 1° de chaque catégorie (ancienne catégorie) H et F sur le 23 km.

\*Les 3 clubs les représentés

Un tirage au sort aura également lieu avec la remise de divers lots.

Article 6 : Responsabilités et surveillance médicale :

La JAB est responsable du bon déroulement des courses.

L’assistance médicale sera organisée par les autorités compétentes.

Les courses de 23 km et de 10 km se déroulent en semi-autonomie. Des postes de ravitaillement liquide seront répartis sur le parcours. La course sera fermée par des membres de l’organisation.

Tout abandon, tout problème ou accident devront être signalés à un signaleur. Une voiture se chargera de rapatrier les coureurs relégués ou qui décideront d’abandonner. Les participants se doivent secours et entraide.

L’organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages ou préjudices occasionnés lors du déroulement des épreuves et qui n’incomberaient pas au club, sauf cas prévu à l’article 4.

Article 7 : Engagement des concurrents pour l’environnement :

Les concurrents doivent marquer les emballages de leur ravitaillement du numéro de leur dossard, un contrôle sera effectué au moment du départ.

Les épreuves se déroulent dans la nature. Les participants s’engagent à respecter l’environnement, la flore, la faune et à ne rien jeter (papiers, gobelets, bouteilles vides, emballages, barre et/ou gel énergétique, …) qu’ils soient biodégradables ou non. Tout concurrent ne respectant pas cette règle pourra être éliminé. Objectif : 0 déchet !

Article 8 : Droit à l’image et à l’écriture :

 Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l’image et à leur droit d’écriture, et autorisent la JAB à exploiter les photos, films et noms se rapportant à l’épreuve.

Article 9 : Règles sanitaire

Les coureurs doivent se conformer au protocole des règles sanitaires en vigueur.

Article 10 :

La signature du bulletin d’inscription et la participation à la course, entraînent l’acceptation sans réserves du présent règlement.

PRESENTATION

La JAB Course à Pied et Marche organise, le dimanche 26 Février, la 14ème édition du Cabilat’Trail. Au programme, 3 épreuves sont proposées :

- Trail de 23 km

- Trail de 10 km

- Marche chronométrée de 10 km

Tracés sur sentiers, chemins et route au cœur du Bois du Commandeur. Départ et Arrivée salle polyvalente Roger PAUL a Bordères sur l'Echez

Course en semi-autonomie (longues distances). Des ravitaillements boissons seront proposés.

Collation offerte à l'arrivée

1 lot remis à chaque participant

Récompenses :

- Trail 23 km 3 premiers H et F et 1° de chaque catégorie H et F

- Trail 10 km : 3 premiers H et F

- Marche 10 km : 3 premiers H et F

Renseignements : 06-87-46-35-12

Site internet : <http://www.jab-course.fr/>

Mail : jerome.souyeaux@orange.fr

PROGRAMME

Samedi 25 Fevrier : de 14H à 19H (Inscriptions et retrait des dossards à la salle polyvalente Roger Paul à Bordères)

Dimanche 26 Fevrier:

- 7h45 : Accueil – Inscriptions et retrait des dossards à la salle polyvalente Roger Paul

- CLOTURE DES INSCRIPTIONS 15 mn avant le départ de chaque course

- 9h : Départ Trail 23 km

- 9h45 : Départ Marche

- 10h : Départ Trail 10 km

- 11h30 : Remise des récompenses

- Bulletin, accompagné du règlement, à retourner à :

- SOUYEAUX Jérôme

- 9 rue du régiment de bigorre - 65320 BORDERES SUR L’ECHEZ

- 06.87.46.35.12

- jerome.souyeaux@orange.fr